



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 99459

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les modalités d'accueil des demandeurs d'emploi et la dématérialisation des démarches auprès de Pôle emploi. La réorganisation du travail au sein des agences réduit désormais le temps d'accueil sans rendez-vous aux seules matinées, les après-midi étant consacrés aux entretiens programmés : cela peut s'avérer problématique pour les demandeurs d'emplois les plus fragiles et précaires, qu'ils soient confrontés à des difficultés de déplacement ou à un sous-équipement informatique (les demandes de rendez-vous ne s'effectuant plus que par voie informatique), dont le lien avec leur conseiller risque de se distendre en conséquence. Il voudrait savoir si le Gouvernement évaluera cette réorganisation au regard de son impact sur l'accueil des demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99459

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7941

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)